

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**16 FÉVRIER 2026
19 H**

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 16 février 2026, à 19 h, à la Maison Saint-Louis située au 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Frederick Groulx, Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Carine Durocher, Caroline Charland, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Dampousse.

Absence motivée : Monsieur Joel Bélanger, *directeur général*

Sont également présents : Me Nicolas Koltoukis, *directeur des Services juridiques et greffier adjoint*
Mme Mylène Rioux, *directrice adjointe des Services juridiques et greffière*

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2026-057 Nomination d'une direction générale par intérim

CONSIDÉRANT l'arrêt de travail d'une durée indéterminée de monsieur Joel Bélanger au poste de directeur général;

CONSIDÉRANT que jusqu'au retour du directeur général, un intérim doit être assumé afin de répartir les tâches généralement dévolues au directeur général;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE NOMMER Monsieur Pierre-Guy Dallaire, directeur du Service des communications, à titre de directeur général par intérim;

D'ATTRIBUER au directeur général par intérim toutes les délégations de pouvoirs qui ont été autorisées au directeur général par le biais de résolutions et de règlements, pour la durée de l'intérim;

D'ACCEPTER les conditions salariales selon l'annexe à la présente résolution, à compter du 16 février 2026, jusqu'au retour du directeur général.

ADOPTÉE.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets prévus à la présente séance uniquement :

- Demande de précision quant à l'intérim à la direction générale;
- Demande d'information quant à l'impact de l'intérim sur les projets de la Ville.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 19 h 10.

Le maire,

*La directrice des Services juridiques et
greffière,*

Martin Damphousse

Mylène Rioux, OMA